

Séance du 28.05.2025

Edilité

Le CC délivre et traite

- 7 autorisations de construire
- 1 prolongation d'autorisation de construire
- 1 demande de préavis
- 1 demande de début anticipé des travaux
- 2 dossiers de police des constructions

Planification quadriennale du contrôle et entretien des cours d'eau

Lors de sa visite annuelle, M. Thomas Chabanne, Ingénieur dangers naturels à l'Etat du valais (SDANA) a fait remarquer que la commune d'Ayent ne dispose actuellement pas d'un plan d'entretien. Ce document pourrait être utile afin de planifier et organiser l'entretien des torrents sur la commune.

Le SDANA demande d'élaborer un plan quadriennal de contrôle et d'entretien des cours d'eau comprenant :

- Phase 1 - Réalisation des cartes de base
- Phase 2 - Réalisation des qualifications de l'état
- Phase 3 - Restitution des cartes de l'état de base
- Phase 4 - Transmission des cartes de contrôle et d'entretien pour 2026
- Phase 5 - Mise à jour des cartes de contrôle et d'entretien

D'autres étapes sont prévues comme la numérotation et classification des cours d'eau, la collecte des données de terrain, la planification du contrôle et de l'entretien. Les cours d'eau seront classés selon leur état et le niveau de risque identifié afin de définir un programme de surveillance adapté. Une fois les observations analysées, elles sont cartographiées et hiérarchisées selon leur urgence et niveau de risque. Cette cartographie sert de support aux décisions budgétaires et à la planification des interventions sur quatre ans.

Ce plan quadriennal de contrôle et d'entretien représente un outil structurant et évolutif permettant à la commune d'assurer une gestion efficace et durable des cours d'eau. Il garantit un suivi rigoureux des interventions et une planification budgétaire optimisée demandé par le Canton.

Le CC attribue ce mandat au bureau Editech SA, en collaboration avec le bureau Idealp, pour le montant de Fr. 68'840.90 TTC.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 58'354.00 (15 dossiers).

Séance du 11.06.2025

Edilité

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 2 annonces de panneaux solaires
- 1 préavis requis par le service cantonal des constructions
- 1 prolongation d'autorisation de construire
- 1 demande de renseignement

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 14'212.00 (3 dossiers).